

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du 29 avril 2008.

L'an deux mil huit et à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 23 avril 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M.BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, M. LEPEE Eric (arrivé à 21h10), Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Melle NY Viviane

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

I) PREMIER-VIDE GRENIER DE L'ASPA :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par M. Richard RACINE, Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois, par lequel il sollicite l'autorisation d'organiser un vide-grenier sur le territoire de la commune de Millery. Cette opération est justifiée par la nécessaire provision face aux lourdes dépenses qui résultent des recours contentieux engagés par l'ASPA, visant à faire annuler les arrêtés préfectoraux du 13 mars 2006 qui ont autorisé l'exploitation d'une méga-décharge sur les communes de Millery et Vic de Chassenay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se félicite de cette initiative et donne à l'unanimité son accord pour l'organisation dudit vide-greniers à la date choisie par le Conseil d'Administration de l'ASPA au hameau de Charentois.

II) MODIFICATION DES STATUTS DU SIRTAVA :

Le Maire donne lecture du courrier du Président du SIRTAVA du 2 avril 2008 par lequel il demande au Conseil municipal de se prononcer sur la délibération n° 67-2007 relative à la modification des statuts du SIRTAVA- (Compétence) – Inscription d'une possibilité de réaliser des prestations de service pour des communes et/ou des groupements de communes par le SIRTAVA.

Après avoir pris connaissance de la délibération n° 67-2007 du SIRTAVA, le Conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité cette modification des statuts du SIRTAVA

III) RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE MENETREUX :

Suite au courrier de Mme TROUSSEL Madeleine en date du 7 avril 2008 par lequel elle souhaitait que la commune lui fournisse les matériaux permettant d'assurer la réfection de deux chambres du logement communal qu'elle occupe depuis treize ans (étant entendu que la pose restera à ses frais), le Conseil municipal après en avoir délibéré, constatant la vétusté des moquettes et tapisseries murales accepte par 9 voix pour (Mme TROUSSEL ne participe pas aux débats ni au vote) la demande de Mme TROUSSEL ainsi que l'achat des matériaux par la Commune auprès de l'entreprise la moins disante à savoir WELDOM de Venarey les Laumes pour un montant de 423.63 € TTC.

IV) PREPARATION DE LA RENTREE 2008 DANS LE NORD CÔTE D'OR :

Le Maire donne lecture du courrier adressé par divers syndicats et association de parents d'élèves relatif aux difficultés auxquelles se trouvent confrontés les établissements d'enseignement public du nord Côte d'Or, suite aux suppressions massives de postes, de sections, de classes, de BEP dans les établissements d'enseignement général, professionnel et agricole. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une délibération condamnant les suppressions énumérées ci-dessus et rappelle son profond attachement à l'école publique, laïque et gratuite. Cette délibération sera envoyée aux autorités

académiques, aux Ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture, ainsi qu'à M. SAUVADET François (député et président du Conseil général), à M. PATRIAT François (Président du Conseil régional) et à M. PATRIAT Marc (Conseiller général).

V) DEPART DU LOCATAIRE ET REMISE DE CAUTION :

Suite au préavis de départ du 29 février 2008 adressé par M POIVET Xavier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité son départ à la date du 14 avril 2008 (le logement étant reloué dès le 15 avril) et décide de n'opérer, au vu de l'état des lieux, aucune retenue sur la caution initialement versée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les travaux de voirie en cours sur la voie communale n° 200 du télégraphe seront finalement subventionnés à hauteur de 33.91% du montant HT.

Commémoration du 8 mai 1945 : au monument aux morts au cimetière à 11h45.

Mairie de Lantilly : la cérémonie anniversaire du massacre des maquisards de Lantilly aura lieu le dimanche 18 mai 2008.

Les travaux de sécurité rue de Semur à Collonges sont achevés.

Le Maire remercie le Maire de Semur grâce à qui les courriers destinés à la sous-préfecture sont régulièrement acheminés par navette permettant ainsi à la commune de Millery de réaliser de substantielles économies d'affranchissement.

COURRIERS DIVERS :

La DRIRE s'excuse d'avoir omis de transmettre au Maire copie de l'arrêté préfectoral de mise en demeure concernant la société Ecopôles Services en date 19 mars 2008 l'enjoignant de respecter sous un mois toutes les exigences des articles concernant : la fiche d'information préalable (art 5.5.1), le contrôle de la conformité des déchets et information du producteur (5.5.3), les conditions de contrôle, de refus et de rechargement des déchets non-conformes (5.5.4.1), notification de refus (5.5.5) et détection incendie (22.5).

ENTREPRISE BARBAUD : l'entreprise sollicite une autorisation d'installation d'un échafaudage à Ménetreux. Le Maire a répondu favorablement sous réserve que la sécurité soit respectée.

AUXOIS ECOLOGIE : demande à M. le Préfet la convocation d'une CLIS dans les plus brefs délais, des rejets de lixiviats dans le ru de Golleron ayant été constatés par huissier et la suspension du site dans la plus grande urgence.

Messieurs EM, BROCH, WOZNIAK, JANNIER et SITTERLIN.

REUNIONS DIVERSES :

SIRTAVA : vendredi 16 mai 2008 à Ravières.

CONSEIL GENERAL : réunion coordination travaux à Semur mercredi 21 mai.

SICECO : mardi 6 mai à Précy.

Championnat de France de cyclisme : mardi 13 mai à Semur

Séance levée à 23h20.